



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

22 juillet 2009

Examen du dossier des spécialités inscrites pour une durée de 5 ans à compter du 12 décembre 2004 (JO du 7 avril 2005).

OSSEANS VITAMINE D3 500 mg/400 UI, comprimé à sucer ou à croquer

Boîte de 60 (CIP : 351 561.5)

Boîte de 180 (CIP : 387 515.3)

LABORATOIRE SCIENCEX

Carbonate de calcium - cholécalciférol

Code ATC : A12AX

Date de l'AMM : 01/06/1999 (B/60) et 22/04/2008 (B/180)

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications thérapeutiques :

- « Correction des carences vitamino-calciques chez les sujets âgés.
- Apport vitamino-calcique associé aux traitements spécifiques de l'ostéoporose, chez les patients carencés ou à haut risque de carence vitamino D-calcique. »

Données d'utilisation :

Ces spécialités sont trop peu prescrites pour figurer dans les panels de prescription dont on dispose.

Réévaluation du service médical rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte^{1,2}. Conformément aux avis précédents rendus pour les spécialités de la même classe, le service médical rendu par ces spécialités reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et à la posologie de l'A.M.M.

¹ Haute Autorité de Santé Prévention, diagnostic et traitement de l'ostéoporose. Note de synthèse – Juillet 2006.

² AFSSAPS Traitement médicamenteux de l'ostéoporose post-ménopausique. Recommandations - Actualisation 2006

Conditionnements :

La boîte de 60 comprimés est adaptée à 1 mois de traitement et la boîte de 180 comprimés à 3 mois de traitement.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'Evaluation Médicale, Economique et de Santé Publique